



Changement de statut de vpvf à salarié

Par **sheryne77**, le **20/09/2013 à 17:01**

bonjour française et mon conjoint et cousin algerien arrivé 06/05/2012 a eu à mon insu sa carte d'un an vpvf (on était déjà en désaccord) il ne voulait pas divorcer si je ne lui ai pas imprimé de vie commune qui donne droit à une carte de 10 ans. Il a été embauché le 12/09/2012 et cdi en janvier 2013 il m'a quitté dès qu'il a trouvé un logement à mon insu. Dès lors son titre a été bloqué par le préfet et a eu des aps depuis le 05/05/2013 car titre fini. Il pensait qu'il était protégé par l'accord franco-algérien qui donne plein droit au titre de 10 ans au-delà d'un an de mariage. Il veut changer de statut de vpvf à salarié est-ce possible car soutenu par l'employeur il est employé de rayon en grande surface. Svp répondez-moi il a abusé de ma vulnérabilité du fait de mon handicap. J'ai demandé le divorce et plainte pour mariage frauduleux à but migratoire. Merci à tous les bénévoles.